

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15962**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de domaines viticoles

Nouvel intitulé : Manager de domaines viticoles (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux sciences agro)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211p Organisation gestion des ateliers de productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable de domaines viticoles exerce les missions de management d'une entreprise (ou d'une unité). Cet intitulé qui identifie à lui seul une activité dans la grande entreprise mais il n'est souvent qu'une part de l'activité du dirigeant et du cadre de la TPE, PE ou PME. Dans ces entreprises, le manager (ou le responsable d'unité) outre son rôle de pilotage réalise des activités opérationnelles diversifiées que nous regroupons par commodité, en deux ensembles :

- Le cœur du métier (coordonner les activités de production et de vente),
- Les activités d'accompagnement (maîtriser un ensemble de fonctions au service du cœur de métier).

Nous expliciterons quelques unes des ces activités sans avoir la prétention de l'exhaustivité.

Le cœur du métier : activités de production et de commercialisation

- Elaboration de la stratégie du domaine viticole / de l'unité
- Pilotage de la gestion technique de la vigne
- Pilotage des travaux du chai
- Commercialisation des produits

Les activités d'accompagnement :

Le système d'informations du domaine viticole (de l'unité) en vue du pilotage

La mobilisation des informations en vue du pilotage :

- au service de la rentabilité,
- au service des problèmes financiers,

La direction d'une équipe de collaborateurs

Le choix d'une structure juridique en liaison avec les aspects économiques, sociaux, fiscaux....

La démarche qualité et le management par la qualité

La conduite de projet

Le titulaire de la certification doit être capable de :

- manager une entreprise, une unité,
- définir une stratégie ou mener un projet dans une stratégie prédéfinie,
- élaborer un diagnostic,
- proposer des solutions,
- mettre en oeuvre ces solutions,
- contrôler et évaluer leur réalisation.

Il mobilise des savoirs et des méthodes très générales qui touchent à la compréhension de l'entreprise dans son environnement et nécessite une culture générale sur la vie des entreprises :

- l'entreprise vue comme un système (représentation systémique, adaptabilité de l'entreprise en contexte concurrentiel, prise de décision...),
- les structures d'organisation des entreprises,
- les caractéristiques de l'environnement dans lequel évolue le domaine viticole (technique, commercial, culturel, réglementaire...) .

Il mobilise des savoirs précis et des méthodes spécifiques au domaine d'activité exercé :

- Analyse stratégique en vue de l'étude des stratégies possibles
- Gestion technique du vignoble
- Gestion technique du chai
- Gestion commerciale

- Gestion du système d'information
- La prise de décision
- Situation financière de l'entreprise
- La gestion de la richesse humaine de l'entreprise
- La gestion juridique et fiscale
- La qualité et la certification
- La gestion de projet,

Maîtrise de l'anglais, vocabulaire spécifique du milieu de la vigne et du vin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agriculture, secteur viti-vinicole, oenologie, commerce.

Les fonctions exercées sont : Chef d'exploitation viticole,

Directeur de domaine viticole (salarié),

Cadre de direction de domaine viticole,

Conseil en gestion d'exploitation viticole (activité libérale et salarié),

Direction technique dans des activités de négoce (suivi des producteurs sous contrat...).

A des niveaux de responsabilité divers :

Responsable d'entreprise,

Responsable de secteur,

Responsable de fonction (technique, administrative).

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, la certification comporte deux composantes :

a) Evaluation au cours des six premiers mois de la formation

L'évaluation porte sur chacun des cinq audits de domaines viticoles réalisés par les stagiaires en cours de formation. Chaque audit donne lieu à :

- la production d'un document écrit (rapport d'audit)
- la présentation orale de conclusions de l'audit au responsable du domaine audité.

Audit 1 : Coûts de production

- Stratégie commerciales

- Prix de vente (mesure de l'efficacité)

Période : de novembre à janvier - Travail individuel

Audit 2 : Diagnostic financier d'un domaine viticole

Période : de janvier à mars - Travail individuel

Audit 3 : Audit viticole

Audit 4 : Audit vinicole

Audit 5 : Business plan

Ces trois derniers audits sont réalisés en groupe (4 à 5 personnes) sur un domaine viticole de mars à avril.

b) Evaluation du stage de fin d'étude

- Réalisation d'un mémoire de fin d'études sur un sujet professionnel proposé par un maître de stage et validé par le responsable de la formation.

- Soutenance du mémoire devant le jury de délivrance du diplôme

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professeur et responsable pédagogique de la formation, 2 professionnels de la gestion des domaines viticoles, 3 enseignants chercheurs de l'école, le Responsable du Département Formation Continue
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Professeur et responsable pédagogique de la formation, 2 professionnels de la gestion des domaines viticoles, 3 enseignants chercheurs de l'école, le Responsable du Département Formation Continue
En contrat de professionnalisation		X	

Par candidature individuelle	X	Professeur et responsable pédagogique de la formation, 2 professionnels de la gestion des domaines viticoles, 3 enseignants chercheurs de l'école, le Responsable du Département Formation Continue
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	3 enseignants chercheurs de l'école 3 professionnels de la gestion des domaines viticoles 1 responsable Formation Continue.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Responsable de domaines viticoles" avec effet au 05 mars 2011, jusqu'au 9 décembre 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.agro-bordeaux.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX AQUITAINE, 1 cours du Général de Gaulle
BP 201
33175 Gradignan Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Gestionnaire de domaines agricoles - spécialisation domaines viticoles (CES)

Certification suivante : Manager de domaines viticoles (MS)